

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service Public
des systèmes d'assainissement collectif et
non collectif**

Exercice 2019

SOMMAIRE

I. PARTIE 1 : Brazey-en-Plaine	3
II. PARTIE 2 : Trouhans	13
III. PARTIE 3 : Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage	22
IV. PARTIE 4 : Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône.....	33
V. PARTIE 5 : Seurre, Jallanges, Trugny, Chamblanc	44
VI. PARTIE 6 : Pouilly-sur-Saône.....	56
VII. CONCLUSION Assainissement Collectif.....	65
VIII. PARTIE 7 : Assainissement non-collectif	66

I. PARTIE 1 : Brazey-en-Plaine

1) Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Rives de Saône

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Brazey-en-Plaine
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nombre d'avenant et nature de l'avenant : un avenant portant transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes Rives de Saône

C. Les temps forts de cette année et les propositions d'amélioration

En proposition d'amélioration, le délégataire suggère :

- Régulation de l'oxygénation sur REDOX
- Envisager un traitement des graisses

D. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 094 habitants au 31/12/2019 (3 094 au 31/12/2018).

E. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 980 abonnés au 31/12/2019 (975 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019
Brazey-en-Plaine	975	980	0	980

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50.20 abonnés/km au 31/12/2019. (49,97 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,16 habitants/abonné au 31/12/2019. (3,17 habitants/abonné au 31/12/2018).

F. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	81 001	79 839

G. Détail des entrées et sorties d'effluents

Volumes exportés vers...	Entrée d'effluents durant l'exercice 2018 en m ³	Entrée d'effluents durant l'exercice 2019 en m ³
STEP Brazey en Plaine	328 175	228 780
Volumes importés depuis...	Sortie d'effluents durant l'exercice 2018 en m ³	Sortie d'effluents durant l'exercice 2019 en m ³
STEP Brazey en Plaine	377 869	248 017

L'écart entre les entrées et sorties d'effluents est dû aux incertitudes de mesures des débitmètres.

H. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

I. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 19,58 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 19,58 km (19,51 km au 31/12/2018).

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

J. Nombre de postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
BRAZEY-EN-PLAINE	15 Brazey en Plaine - rue de port	15 m ³ /h	1991	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR Brazey en Plaine - gare SNCF eaux pluviales	20 m ³ /h	1996	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR01 Brazey en Plaine - ancienne station	80 m ³ /h	1987	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR02 Brazey en plaine - hotel de ville	18 m ³ /h	1973	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR03 Brazey en plaine - la corvée eglantine	36 m ³ /h	1973	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR04 Brazey en plaine - Mal de latte - chamboeuf	40 m ³ /h	1991	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR05 Brazey en plaine - rue de brevail	24 m ³ /h	1979	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR06 Brazey en plaine - gue des pauvres	18 m ³ /h	1980	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR09 Brazey en plaine - le meix d'esbavres	20 m ³ /h	1999	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR10 Brazey en Plaine - rue des retraités	20 m ³ /h	1987	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR12 Brazey en plaine - Mozart rue pauthière	18 m ³ /h	1988	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR13 Brazey en Plaine - rue de tissage	20 m ³ /h	1990	Oui	Non
BRAZEY-EN-PLAINE	PR14 Brazey en Plaine - route de saint jean de losne	18 m ³ /h	1990	Oui	Non

13 postes de relevage sont présents sur la commune de Brazey en Plaine, dont 12 sont relatifs à l'assainissement et 1 est relatif aux eaux pluviales.

K. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU).

STEU N°1 : STEU de Brazey en Plaine
Code Sandre de la station : 060921103002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service		01/01/1987									
Commune d'implantation		Brazey-en-Plaine (21103)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		4000									
Nombre d'abonnés raccordés		980									
Nombre d'habitants raccordés		3094									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		800									
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté réfectoral											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet superficiel							
		Nom du milieu récepteur		La Bièvre							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					-			
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					-			
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					-			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	OUI	1,71	98,5	17,98	94,9	7,32	96,3	4,61	89	0,59	88,2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

L. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU de Brazey en Plaine (Code Sandre : 060921103002)	27,2	28,6

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU de Brazey en Plaine (Code Sandre : 060921103002)	26,2	24,1

Quantités autres sous-produits

Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)

	Destination	2018	2019
Epuration Brazey En Plaine	Graisses évacuées vers STEP	3	9

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2018	2019
Epuration Brazey En Plaine	Refus dégrillage évacué vers dé	308	1 071

2) Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	36,00	36,00	0%
Part proportionnelle	126,00	126,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	45,41	46,31	+1.98%
Part proportionnelle	107,76	109,92	+2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	153,17	156,23	+1.99%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,00	-3.2%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	33,38	33,62	+0.718%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,98	51,62	-0.69%
Total	367,15	369,85	+0.73%
Prix TTC au m³	3,0596	3,08	+0.67%

3) Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 980 abonnés potentiels (100% pour 2018).

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,81%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,81%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0,25%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2019 (85 pour 2018).

C. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEU de Brazey en Plaine	114,24	100 %	100%

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100% en 2018).

D. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Brazey en Plaine :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	24,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		24,1

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4) Financement des investissements

A. Montants financiers

11 regards mis à la côte et 12 tampons neufs pour le montant indiqué ci-dessous :

	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 979 €
Montants des subventions en €	-
Montants des contributions du budget général en €	5 979 €

1 renouvellement de tampon dans le cadre du fond de travaux du contrat de DSP.

B. Etat de la dette du service

Néant

C. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 89 284,41 €

II. PARTIE 2 : Trouhans

1) Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Rives de Saône

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Trouhans

- Existence d'un zonage Oui, Non

- Existence d'un règlement de service Oui, Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nombre d'avenant et nature de l'avenant : un avenant portant transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes Rives de Saône

C. Les temps de forts de cette année et les propositions d'amélioration

Les temps forts de cette année :

Mise en place de 4 lits plantés de roseaux de 65 m² chacun sur la STEP par l'entreprise SADE, accompagnée de la société S.P.E.E en tant que Maître d'Œuvre, permettant ainsi le stockage et la déshydratation des boues.

Propositions d'amélioration :
Régulation de l'oxygénation sur REDOX

D. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 631 habitants au 31/12/2019 (631 au 31/12/2018).

E. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 260 abonnés au 31/12/2019 (260 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 52,85 abonnés/km au 31/12/2019. (55,44 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,43 habitants/abonné au 31/12/2019. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2018).

F. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	19 914	20 190	+ 0.527 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

G. Détail des entrées et sorties d'effluents

Volumes exportés vers...	Entrée d'effluents durant l'exercice 2018 en m ³	Entrée d'effluents durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP de Trouhans	46 061	19 487	-57,7%
Volumes importés depuis...	Sortie d'effluents durant l'exercice 2018 en m ³	Sortie d'effluents durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP de Trouhans	46 061	19 487	-57,7%

L'année 2018 a été particulièrement pluvieuse alors que l'année 2019 très sèche. Ceci explique les écarts entre les deux années.

H. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

I. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 4,915 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 4,915 km (4,915 km au 31/12/2018).

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

J. Nombre de postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
TROUHANS	PR Trouhans - château	0 m³/h	1995	Oui	Non

K. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)

STEU N°1 : Trouhans
Code Sandre de la station : 060921645001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/1980							
Commune d'implantation				Trouhans (21645)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				198 m ³ /j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté préfectoral											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'OUICHE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70	
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH		Entre 6 et 8.5				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	OUI	4	98.9	43	96.7	7.6	97.2	6.9	87.3	4.09	73.4

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

L. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Trouhans (Code Sandre : 060921645001)	5,522	4,526

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Trouhans (Code Sandre : 060921645001)	5,443	3,42

2) Facture type de l'assainissement (D.204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,98	24,98	0%
Part proportionnelle	48,00	48,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	72,98	72,98	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,50	43,36	2.024%
Part proportionnelle	116,45	118,79	2.009%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	158,95	162,15	2.013%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,00	- 3.226%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	25,05	25,32	1.078%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,65	43,32	- 0.756%
Total	275,58	278,45	1.041%
Prix TTC au m³	2,30	2,32	0.87 %

3) Indicateurs de performance

A. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0,17%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 75 pour l'exercice 2019 (75 pour 2018).

B. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Trouhans :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,42
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3,42

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4) Financement des investissements

A. Montants financiers

	Exercice 2019
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	202 215.83 €
Montant de la subvention prévisionnelle Agence de l'eau en €	60 664.75 €
Montant de la contribution du budget général en €	141 551,08 €

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre 2019 (montant restant dû en €)		47 043.23 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	5 796.32 €
	en intérêts	532.04 €

C. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 13 327,27 €.

III. PARTIE 3 : Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage

1) Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Rives de Saône

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Échenon

- Existence d'un zonage Oui Non

- Existence d'un règlement de service Oui Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**

Ce périmètre est couvert par deux contrats pour l'année 2019 :

1/ Nature du contrat jusqu'au 31/08/2019 :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/10/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4
- Convention d'exploitation du 01/01/2019 au 31/08/2019

2/ Nature du contrat à compter du 01/09/2019 :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/09/2019
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

C. Les temps forts de cette année et les propositions d'amélioration

Jusqu'au 31/08/2019 :

Points sensibles :

Les eaux claires parasites sont importantes dans les effluents collectés.

Les boîtes de branchement de type siphonide génèrent beaucoup d'interventions de débouchage.

Présence d'H₂S sur certains tronçons du réseau.

Le contrat DSP SUEZ se terminant le 31/12/2018, la collectivité a signé une convention d'exploitation avec le délégataire du 01/01/2019 au 31/08/2019 en attendant les résultats de la consultation des entreprises pour la nouvelle DSP.

Le conseil communautaire a approuvé le choix de la société SUEZ Eau France comme concessionnaire du service public d'assainissement collectif lors du conseil du 10 juillet 2019 (délibération n°076-2019), à compter du 01/09/2019 pour une durée de 5 ans.

A partir du 01/09/2019 :

Nouvelle Gouvernance :

- Des réunions semestrielles de suivi contractuel de la DSP.
- Des réunions trimestrielles de suivi technique, avec production d'indicateurs.
- Des points téléphoniques mensuels.

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 096 abonnés au 31/12/2019 (2 070 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Losne	697	705	1,1 %
Saint-Jean-de-Losne	484	492	1,7 %
Saint-Usage	558	565	1,3 %
Échenon	331	334	0,9 %
Total	2 070	2 096	1,3 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,87 abonnés/km au 31/12/2019. (54,06 abonnés/km au 31/12/2018).

E. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	168 983	179 110	6 %

F. Détail des entrées et sorties d'effluents

Volumes Entrée	Volumes Entrée durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Entrée durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
LOSNE	353 543	301 597	-14,7 %
Volumes Sortie	Volumes Sortie durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Sortie durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
LOSNE	346 221	301 509	-12,9 %

La diminution du volume des effluents en entrée et sortie de la STEP s'explique par une baisse de la pluviométrie d'environ 1/3 selon les données Météo France, ainsi que la variation de la nappe d'une année à l'autre.

G. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

H. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 38,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 38,2 km (38,29 km au 31/12/2018).

I. Liste des postes de relevage

Commune	Site
ECHENON	PR de la rue d'Amont
ECHENON	PR de la rue des Sèves - rue de la Gras
ECHENON	PR du Port Bernard
ECHENON	PR Rue des Bleuets
ECHENON	PR Lot champ Bodot rue des Roses
ECHENON	PR rue du Champ Bodot Lot du Sablon
LOSNE	PR de la place du 1er mai
LOSNE	PR de la rue du Paradis
LOSNE	PR du quai de la hutte
LOSNE	PR du Quai de l'Europe
LOSNE	PR Route de Seurre
LOSNE	PR Rue de la petite levée
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	PR Camping
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	PR de la place d'armes
SAINT-USAGE	PR Chemin de la Cour
SAINT-USAGE	PR Cordes des deux Lants
SAINT-USAGE	PR de la rue du couvent
SAINT-USAGE	PR du Port canal - La Gare
SAINT-USAGE	PR Lotissement Rte Echenon
SAINT-USAGE	PR rue du canal

J. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)

STEU N°1 : STEP - Saint Jean de Losne
Code Sandre de la station : 060921554001

Caractéristiques générales									
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée moyenne charge							
Date de mise en service		2011							
Commune d'implantation		Losne (21356)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6555							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1000							
Prescriptions de rejet									
Soumise à arrêté préfectoral du 31/12/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur		Saône					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70					
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75					
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90					
NG		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NG	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	Oui	3,67	98	19,46	97	3,05	99	1,91	97

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

K. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP - Saint Jean de Losne (Code Sandre : 060921554001)	76,1	68,4

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP - Saint Jean de Losne (Code Sandre : 060921554001)	125,94	138,45

Quantités autres sous-produits

Bilan sous produits évacués			
STEP St Jean de Losne	Nature	Filière	2019
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	9
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incineration	480
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	9

2) Facture type d'assainissement

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	34,22	34,22	0%
Part proportionnelle	90,00	90,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	124,22	124,22	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	33,00	33,88	+2.67%
Part proportionnelle	127,08	130,44	+2.64%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	160,08	164,32	+2.65%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,00	-3.23%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	30,29	30,65	+1.19%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,89	48,65	-0.49%
Total	333,19	337,19	+1.2%
Prix TTC au m³	2,78	2,81	+1.08%

3) Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 2 096 abonnés potentiels (100% pour 2018).

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	74

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 74 pour l'exercice 2019 (83 pour 2018).

C. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
STEP - Saint Jean de Losne	194,67	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

D. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP - Saint Jean de Losne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	138,46
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		138,46

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4) Financement des investissements

A. Montants financiers

- 2 regards mis à la côte et 2 tampons neufs pour le montant indiqué ci-dessous :

	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 064 €
Montants des subventions en €	-
Montants des contributions du budget général en €	-

- 2 tampons renouvelés dans le cadre du contrat de DSP

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 395 778,81 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital 48 528,93 €
	en intérêts 66 838,16 €

C. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 143 990,99 €.

IV. PARTIE 4 : Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône

1) Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Rives de Saône

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône

- Existence d'un zonage Oui Non

- Existence d'un règlement de service Oui Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2010
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/10/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : Néant

C. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 324 abonnés au 31/12/2019 (323 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Laperrière-sur-Saône	166	166	0 %
Saint-Symphorien-sur-Saône	157	158	+0,64 %
Total	323	324	+0,31 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 324.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,24 abonnés/km au 31/12/2019. (37,04 abonnés/km au 31/12/2018).

D. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Laperrière-sur-Saône	14 777	13 108	-11,3
St-Symphorien-sur-Saône	10 719	11 287	-5,3
TOTAL	25 496	24 395	- 4,3

E. Détail des entrées et sorties d'effluents

Volumes Entrée	Volumes Entrée durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Entrée durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP Laperrière sur Saône	47 096	40 880	- 13,20
STEP ST-SYMPHORIEN-SUR-SAONE	38 248	27 740	- 27,47
Total des volumes Entrée	85 344	68 620	-19,60
Volumes Sortie	Volumes Sortie durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Sortie durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP Laperrière sur Saône	47 096	40 880	-13,20
STEP ST-SYMPHORIEN-SUR-SAONE	38 248	27 740	-27,47
Total des volumes Sortie	85 344	68 620	-19,60

La diminution du volume des effluents en entrée et sortie de la STEP s'explique par une baisse de la pluviométrie d'environ 1/3 selon les données Météo France, ainsi que la variation de la nappe d'une année à l'autre.

F. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

G. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 8,72 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 8,72 km (8,72 km au 31/12/2018).

H. Liste des postes de relevage

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
LAPERRIÈRE-SUR-SAÔNE	PR du Poirier
LAPERRIÈRE-SUR-SAÔNE	PR Route de Samerey
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE	PR du Bourg Vermier
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE	PR Rue du Loup

I. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU).

STEU N°1 : Laperrière-sur-Saône
Code Sandre de la station : 060921342001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/1977							
Commune d'implantation				Laperrière-sur-Saône (21342)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				80							
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté préfectoral											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau la Noue							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60 %	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60 %	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50 %	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
				DBO ₅		DCO		MES		NGL	
		Flux Moy. en Sortie (kg/j)		Flux Moy. en Sortie (kg/j)		Flux Moy. en Sortie (kg/j)		Conc mg/l		Conc mg/l	
		Rend %		Rend %		Rend %		Rend %		Rend %	
2019		OUI		0.336 98		4.256 94		0.672 98			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Saint-Symphorien-sur-Saône
Code Sandre de la station : 060921575001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/1981							
Commune d'implantation				Saint-Symphorien-sur-Saône (21575)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				130							
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté préfectoral											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Saône					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	Oui	4	98	49	91	22	90				

J. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP Laperrière sur Saône (Code Sandre : 060921342001)	4.2	5,3
STEP St Symphorien sur Saône (Code Sandre : 060921575001)	3.6	3,4
Total des boues produites	7.8	8,7

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP Laperrière sur Saône (Code Sandre : 060921342001)	5,1	5,367
STEP St Symphorien sur Saône (Code Sandre : 060921575001)	2,7	4,554
Total des boues évacuées	7,8	9,921

Quantités autres sous-produits

Bilan sous produits évacués					
STEP de Laperrière	Nature	Filière	2018	2019	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	50	50	0,00%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	150	120	-20,00%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	50	50	0,00%

STEP de St Symphorien	Nature	Filière	2018	2019	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	50	10	-80,00%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	200	240	20,00%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	50	10	-80,00%

2) Facture type assainissement

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	34,22	34,22	0%
Part proportionnelle	90,00	90,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	124,22	124,22	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	116,78	116,78	0%
Part proportionnelle	183,96	183,96	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	300,74	300,74	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,00	-3.23%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	44,36	44,30	-0.14%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,96	62,30	-1.05%
Total	487,92	487,26	-0.14%
Prix TTC au m³	4,066	4,06	-0.15%

3) Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 324 abonnés potentiels (100% pour 2018).

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2019 (70 pour 2018).

C. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
STEP Laperriere	24,64	100	100
STEP St Symphorien	17,48	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

D. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP Laperrière sur Saône:

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,367
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5,367

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP St Symphorien sur Saône:

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,554
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,554

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4) Financement des investissements

A. Montants financiers

Voir les éléments du RPQS du Pays Losnais (comptabilité conjointe).

B. Etat de la dette du service

Voir les éléments du RPQS du Pays Losnais (comptabilité conjointe).

C. Amortissements

Voir les éléments du RPQS du Pays Losnais (comptabilité conjointe).

V. PARTIE 5 : Seurre, Jallanges, Trugny, Chamblanc

1) Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Rives de Saône

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chamblanc, Jallanges, Seurre, Trugny

- Existence d'un zonage Oui Non

- Existence d'un règlement de service Oui Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR (depuis 2016 suite à la cession par Bertrand)
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - 1- Transfert du contrat Société Bertrand à la Société SAUR
 - 2- Modalités de poursuite du contrat
 - 3- Intégration de la mise à niveau des installations
 - 4- Modification du périmètre (intégration Chamblanc), transfert de la compétence Assainissement collectif à la Communauté de Communes Rives de Saône

C. Les temps forts de cette année et les propositions d'amélioration

- CHAMBLANC :

Evacuation des lits de séchage vers le compostage

- SEURRE:

Fin des travaux d'assainissement collectif de la Rue de la république

- TRUGNY:

Pollution au cuivre, recherche du (ou des) pollueur(s) toujours en cours

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 635 abonnés au 31/12/2019 (1688 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Chamblanc	217	220	1.38%
Jallanges	128	130	1.56%
Seurre	1234	1231	-0.24%
Trugny	53	54	1.89%
Total	1632	1 635	0.18%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1635.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49,26 abonnés/km au 31/12/2019. (52,1 abonnés/km au 31/12/2018).

E. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	145 028	129 009	-11.05

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

F. Détail des entrées et sorties d'effluents

Volumes Entrée	Volumes Entrée durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Entrée durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP Trugny	305 522	212 493	-30.45%
STEP Chamblanc	Non mesurés	16 393	-
Total des volumes Entrée	-	228 886	-
Volumes Sortie	Volumes Sortie durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Sortie durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP Trugny	325 516	269 714	-17.14%
STEP Chamblanc	Non mesurés	16 393	-
Total des volumes Sortie	-	286 107	-

Pour la STEP de Trugny, l'écart est dû à un problème d'écho sur le débitmètre d'entrée. Son renouvellement est en cours.

G. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

H. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 6,065, km de réseau unitaire hors branchements,
 - 27,124 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 33,189 km (32,4 km au 31/12/2018).

I. Nombre de postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
CHAMBLANC	PR de Chamblanc - rue Anne Marie Jahouvey	27 m ³ /h	2018	Non	Non
CHAMBLANC	PR de Chamblanc - rue des Près	37 m ³ /h	2018	Non	Non
JALLANGES	PR 2 Jallanges - Petit Poste	- m ³ /h	2008	Oui	Non
JALLANGES	PR 3 Seurre - route de Jallanges	- m ³ /h	1996	Non	Non
POUILLY-SUR-SAONE	PR 10 Pouilly Sur Saône - Piscine	- m ³ /h	2005	Oui	Non
SEURRE	PR 1 Seurre - Grand poste	180 m ³ /h	2008	Oui via la STEP	Non
SEURRE	PR 4 Seurre - 19 Mars 1962	60 m ³ /h	1995	Oui	Non
SEURRE	PR 5 Seurre - place de l'église	- m ³ /h	1996	Oui	Non
SEURRE	PR 6 Seurre - 8 Mai 1945	- m ³ /h	2004	Oui	Non
SEURRE	PR 7 Seurre - Curtail des archers	17 m ³ /h	2001	Oui	Non
SEURRE	PR 8 Seurre - Perche à l'oiseau	- m ³ /h	1982	Non	Non
SEURRE	PR 9 Seurre - Gymnase	- m ³ /h	2005	Non	Non

J. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU).

STEU N°1 : STEU de Trugny Code Sandre de la station : 060821647001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		01/01/2009									
Commune d'implantation		Trugny (21647)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7116									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1333									
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté préfectoral											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		rejet superficiel							
		Nom du milieu récepteur		La Saône							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75	
MES		35				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	1.5	98.6	14.92	95.3	5.23	96.5	2.45	-	0.42	91.2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Chamblanc
Code Sandre de la station : 060921131001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée moyenne charge							
Date de mise en service				01/01/1983							
Commune d'implantation				Chamblanc							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				140							
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté préfectoral du 10 juin 1980											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		_____							
		Nom du milieu récepteur		L'Alliance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		40				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES		30				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	6	97.7	66	88.7	35	67.9	9.23	-	1.92	-

K. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU de Trugny (Code Sandre : 060821647001)	22,542	43,42
Chamblanc (Code Sandre : 060921131001)	0	2.5
Total des boues produites	-	45,92

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEU de Trugny (Code Sandre : 060821647001)	18,9	38,598
Chamblanc (Code Sandre : 060921131001)	0	7,2
Total des boues évacuées	18,9	45,798

Quantités autres sous-produits

Les sous-produits : Graisses (en Kilogrammes)

	Destination	2018	2019
Epuration Trugny	Graisses évacuées vers décharge	14 400	10 800

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2018	2019
Epuration Trugny	Refus dégrillage évacué	2 950	649,75

Les sous-produits : les sables (en kilogrammes)

	2018	2019
Epuration Trugny	1 450	1 450

2) Facture type assainissement

Le tarif applicable au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) est :

Facture type	Au 01/01/2019 en €
Part fixe annuelle	35,00
Part proportionnelle	58,80
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	93,80
Part fixe annuelle	48,48
Part proportionnelle	80,52
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	129,00
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00
VNF Rejet :	—
Autre : _____	—
TVA	24,08
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,08
Total	264,88
Prix TTC au m³	2,21

Il n'y a pas de comparaison possible avec le 01/01/2018, la commune de Chamblanc ne faisait pas encore partie du contrat de DSP du périmètre de Seurre-Jallanges-Trugny.

3) Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 635 abonnés potentiels.

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,82%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	93,82%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	1,80%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	64

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 64 pour l'exercice 2019 (64 pour 2018).

C. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
STEU de Trugny	427	75%	100%
Chamblanc	36	100%	100%

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est conforme pour Trugny et Chamblanc.

D. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Trugny :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	38,598
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		38,598

STEP Chamblanc :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : lits de séchage (sable)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7,2

Les boues de la STEP de Chamblanc ont fait l'objet d'une évacuation en compostage sur l'année 2019.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4) Financement des investissements

A. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	146 726,32 €	368 599,90 €
Montants des subventions en €	54 010,00 €	-
Montants des contributions du budget général en €	92 716,32 €	368 599,90 €

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre 2019 (montant restant dû en €)		1 347 584,72 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	58 208,91 €
	en intérêts	67 004,32 €

C. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 152 539,47 €

VI. PARTIE 6 : Pouilly-sur-Saône

1) Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Rives de Saône

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Pouilly-sur-Saône

- Existence d'un zonage Oui Non

- Existence d'un règlement de service Oui Non

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation de service public**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/12/2009
- Date de fin de contrat initial : 30/12/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : néant

C. Les temps forts de cette année et les propositions d'amélioration

Proposition d'amélioration :

STEP : l'autonomie du stockage des boues est insuffisante.

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 279 abonnés au 31/12/2019 (279 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Pouilly-sur-Saône	279	279	0	279	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 279.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 42,27 abonnés/km au 31/12/2019. (42,27 abonnés/km au 31/12/2018).

E. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	19 544	20 935	7,1

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

F. Détail des entrées et sorties d'effluents

Volumes Entrée	Volumes Entrée durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Entrée durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP Pouilly sur Saône	37 402	25 100	- 32,9
Volumes Sortie	Volumes Sortie durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes Sortie durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
STEP Pouilly sur Saône	37 402	24 455	- 34,6

On constate une augmentation des volumes facturés alors que les entrées et sorties d'effluents à la STEP diminuent. Cet écart est probablement dû à un rattrapage de facturation de l'exercice 2018, par le délégataire gérant le service eau potable de Pouilly-sur-Saône.

G. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

H. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 6,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 6,6 km (6,6 km au 31/12/2018).

I. Nombre de postes de relevage

Inventaire des installations de relevage	
Commune	Site
POUILLY-SUR-SAÔNE	PR Chemin de l'Usine
POUILLY-SUR-SAÔNE	PR Rue du Perron

J. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU).

STEU N°1 : POUILLY SUR SAONE
Code Sandre de la station : 060921502001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/01/1985								
Commune d'implantation			Pouilly-sur-Saône (21502)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			850								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			128								
Prescriptions de rejet											
Soumise à arrêté préfectoral du 25 novembre 1982											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Saône							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	OUI	3	97	45	88	14	92				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

K. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Rue des Halles (Code Sandre : 060921502001)	6,8	7,9
Total des boues produites	6,8	7,9

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Rue des Halles (Code Sandre : 060921502001)	7,03	7,7
Total des boues évacuées	7,03	7,7

Quantités autres sous-produits

Bilan sous produits évacués				
STEP de Pouilly sur Saône	Nature	Filière	2018	2019
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	0	0
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	0	180
S9 - Huiles/graissses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	0	0

2) Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	39,52	39,52	0%
Part proportionnelle	100,62	100,62	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	140,14	140,14	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	71,76	73,92	3.01%
Part proportionnelle	107,06	110,30	3.03%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	178,82	184,22	3.02%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,00	-3.23%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	33,75	34,24	1.45%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,35	52,24	-0.21%
Total	371,31	376,60	1.42%
Prix TTC au m³	3,094	3,14	1.49%

3) Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 279 abonnés potentiels (100% pour 2018).

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2019 (70 pour 2018).

C. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018	Conformité exercice 2019
7,9	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

D. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,75
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7,75

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4) Financement des investissements

A. Montants financiers

Réalisation de renouvellement de matériel dans le cadre du contrat de DSP

B. Etat de la dette du service

Néant

C. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 11 400,84 €.

VII. CONCLUSION Assainissement Collectif :

	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau en km	Nombre de STEP	Volumes facturés en m3	Volume entrant STEP en m3	Volume sortant STEP en m3	Boues évacuées en Tms	Montant des investissements en €	Subvention en €	Etat de la dette en €	Amortissements en €
Brazey en plaine	980	19,58	1	79 839	228 780	248 017	24,1	5 979,00			89 284,41
Trouhans	260	4,915	1	20 190	19 487	19 487	3,42	202 215,83	60 664,75	47 043,23	13 327,27
Echenon-Losne-St Jean de Losne-St Usage	2 096	38,2	1	179 110	301 597	301 509	138,45	1 064,00		1 395 778,81	143 990,99
Laperrière-St Symphorien sur Saône	324	8,72	2	24 395	68 620	68 620	9,921				
Seurre Jallanges Trugny Chamblanc	1 635	33,189	2	129 009	228 886	286 107	45,798	368 599,90		1 347 584,72	152 539,47
Pouilly sur Saône	279	6,6	1	20 935	25 100	24 455	7,7				11 400,84
TOTAL	5574	111,204	8	453 478	872 470	948 195	229,389	577 858,73	60 664,75	2 790 406,76	410 542,98

Projet à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

Intitulé du projet	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur global d'assainissement collectif	202 319 €

VIII. PARTIE 7 : Assainissement non-collectif

- Elue référente : Annie GAUSSENS
- Agent référent : Elsa TISON LE ROUX

1. Délégation de Service public

Cf. le rapport annuel du délégataire, SUEZ Eau France

2. Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif

► Caractérisation technique du service :

Le nombre d'habitant desservis par le service public d'assainissement collectif est évalué à 10 003 habitants (population totale INSEE au 1er janvier 2016).

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 110 / 140. Cet indicateur permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. Ainsi, la Communauté de Communes assure l'ensemble des prestations obligatoires (100 / 140) et un service complémentaire et facultatif valant 10/40. Il s'agit de la possibilité de faire appel au délégataire pour la vidange de son installation.

La moyenne nationale 2014 se situait à 97,6.

► Tarifification de l'assainissement et recettes de service

Les tarifs 2019 du SPANC sont les suivants :

Contrôle périodique de bon fonctionnement	10,04 € HT / semestre
Contrôle de conception d'une installation	131,81 € HT / contrôle
Contrôle de réalisation d'une installation	131,81 € HT / contrôle
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	179,74 € HT / contrôle

► Indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC (c'est-à-dire le nombre d'installations contrôlées et jugées conformes ou conformes avec réserve sur le nombre total d'installations contrôlées) est le suivant : 33,3 %

La moyenne nationale 2014 se situait à 60,3 %.

► Financement des investissements

Le SPANC n'a pas engagé de travaux sur l'année 2019

► Choix du nouveau concessionnaire SPANC

Le conseil communautaire a approuvé le choix de la société SUEZ Eau France comme concessionnaire du service public d'assainissement non collectif lors du conseil du 10 juillet 2019 (délibération n°076-2019), à compter du 01/09/2019 pour une durée de 5 ans.